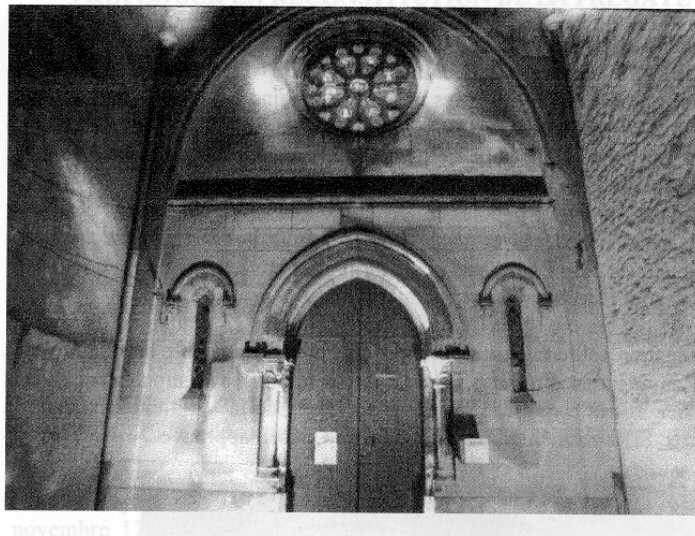


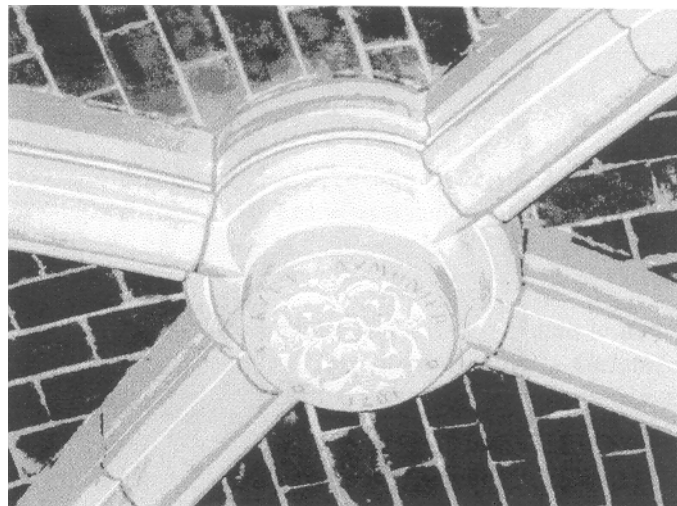
## LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE L'ESPERANCE (1871)



Façade d'entrée rue Toufaire, illuminée lors de la fête « Patrimoine en lumière 2000 »

Photo ARCEF, cliché Hurtaud

L'Association pour la Restauration du Centre et des Faubourgs (A.R.C.E.F.) de Rochefort a distribué, en diffusion restreinte, une plaquette provisoire retraçant l'historique de la chapelle située rue Toufaire, au numéro 50, à Rochefort. Cet édifice public, propriété de la Ville, est actuellement occupé par le Catch Club.



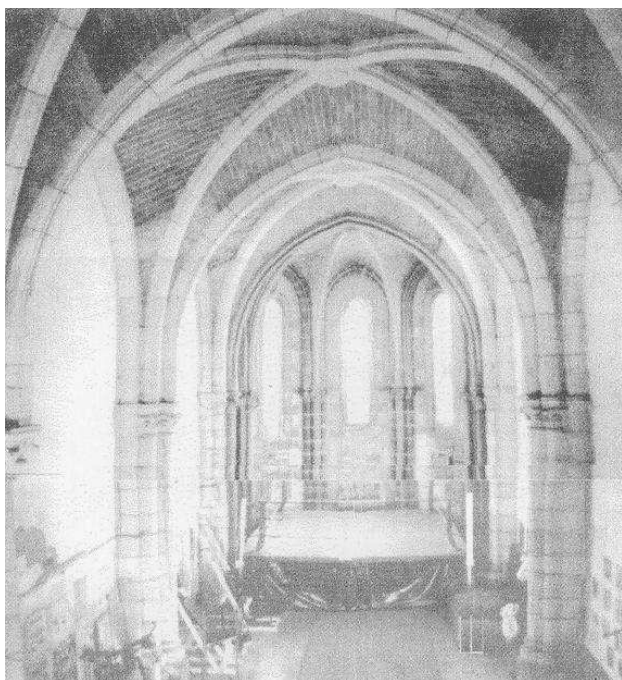
Inscription de la clé de voûte : A. KUTT AVMONIER 1871

La date de 1871 inscrite sur la clé de voûte a permis de reconstituer l'histoire à partir des archives municipales. La chapelle a été construite, sur l'emplacement d'une maison ancienne, pour la congrégation des Sœurs de l'Espérance, consacrées au soulagement des malades. La Chronique des *Tablettes* du 23 mars 1872 donne une description du monument dans le style de l'époque. Des noms sont cités: Mgr Thomas, évêque de La Rochelle et Saintes; Cacaault, artisan des peintures de la porte; Aleaux, l'architecte exerçant à Bordeaux et son collaborateur rochefortais Bourgeat; Cassaigne et Goguet, entrepreneurs de maçonnerie; l'abbé Kutt, l'aumônier des Sœurs et F. Lecomte musicien.

Une délibération du Conseil municipal en date du 25 février 1863 rappelle que les sœurs de charité sont arrivées en 1860 à Rochefort; elle évoque les conditions d'attribution de secours à la communauté et de subvention pour l'achat à la famille Laurencin des deux maisons numérotées 50 et 52. Une autre délibération, en date du 7 février 1870<sup>1</sup>, précise les droits de la Ville sur ces propriétés. D'après les notes du chanoine Lemonnier mentionnées dans *l'Histoire religieuse de Rochefort sur mer*<sup>2</sup>, en 1876 les Sœurs du Bon Secours de Troyes succèdent aux Sœurs de l'Espérance et, en 1892, l'archiprêtre de Saint-Louis est chargé du service religieux de la chapelle du Bon Secours.

Les registres de recensement de la population de 1866 font apparaître, pour les deux maisons Laurencin, la résidence de 11 et 17 personnes, tandis que les registres suivants recensent seulement quelques sœurs au numéro 52 (un portier et sa femme au numéro 50). En 1931, les religieuses sont recensées pour la dernière fois.

En 1930, le registre des délibérations du Conseil municipal, dans sa séance du 16 avril<sup>3</sup>, rapporte que la congrégation sollicite l'autorisation d'aliéner son immeuble au numéro 52 ; elle en avait obtenu l'autorisation d'achat par décret du 10 février 1879 stipulant que, dans le cas où les sœurs viendraient à quitter Rochefort, les droits de la Ville énoncés dans la délibération du 7 février 1870 seraient préservés, ce que le Conseil approuve.



Montage photographique numérisé : le chœur vu de la tribune.  
(Clichés de la Ville).

Alain Durand

---

<sup>1</sup> Registre manquant.

<sup>2</sup> Bibl. mun. CPC 82 (1931).

<sup>3</sup> N° 162 – Voir aussi Chronique des *Tablettes des deux Charentes* du 19 avril 1930.